

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

# Conseil Municipal du mercredi 2 mai 2018

## COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le mercredi 2 mai 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

**Présents** : Emilia BRULE, Claude COTTET, Roxane CHAPLET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

**Absents excusés** : Mélanie BOUVERET, Cécile CHIQUET, Alain JEANNIER, Nicole PEDROLETTI (ayant donné pouvoir à Thierry VIDAILLET) et Patricia VILLE.

**Absents** : Fabrice GALLOIS, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jacques LANCON et Alain PREVITALE.

Rachel DA SILVA TEIXEIRA a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, est présent.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité (cinq conseillers n'ont pas pris part au vote).

*A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.*

Même s'il l'a déjà fait par écrit, le Maire présente, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Antoine PULICE suite à la disparition de sa mère.

Il se déclare particulièrement heureux de retrouver les membres du Conseil, après deux réunions qu'il n'a pas pu présider pour raison de santé.

Il remercie vivement les membres du conseil et les agents pour leur présence, leurs envois de fleurs, leurs messages, lors des obsèques de son père en février. Il les remercie tout autant pour leurs visites et messages à l'occasion des problèmes de santé qui l'ont éloigné de la mairie depuis février. Il exprime tout principalement sa reconnaissance au secrétaire général et aux adjoints qui ont assuré la gestion pendant cette même période.

Il explique que cette retraite forcée lui a permis de faire le point sur la vie municipale, de reconsidérer certaines pratiques (manque d'implication, de participation aux commissions, tendance à la dispersion) et de réaffirmer une volonté de réorienter les actions municipales au moment où le travail accompli donne ses fruits, et où la dynamique de Lavans-lès-Saint-Claude est reconnue.

Le budget primitif, voté en son absence, mais préparé en amont avec le secrétaire général, l'adjoint en charge des finances, et en lien avec la commission finances, témoigne d'une exigence de recentrer

les investissements sur des actions structurantes (réaménagement des espaces et bâtiments publics du centre, restructuration du groupe scolaire, et création du centre technique municipal), et de regrouper les travaux sur un même objet pour ne pas y revenir (salle des fêtes par exemple).

Il propose aux conseillers une réunion d'échanges où chaque élu pourra s'exprimer librement sur son ressenti et dire comment il se projette dans la future Commune Nouvelle Lavans / Pratz.

Date proposée : jeudi 17 mai à 18h30.

## **PERSONNEL**

### **Suppression de l'emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi de rédacteur 1<sup>ère</sup> classe**

Le Maire explique aux conseillers que l'avancement de grade pour l'emploi de rédacteur principal du service administratif a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura le 6 mars 2018. Il précise que la décision de suppression d'emploi est sans conséquence pour l'agent titulaire du grade supprimé, celui-ci se voyant nommé dans le grade créé.

Sur cette base, le Conseil Municipal décide de supprimer l'emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 27 mai 2018, et de créer un emploi avec le grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, toujours à temps complet, à compter du 28 mai 2018.

## **FINANCES**

### **Demande de subventions « Amendes de Police » au Département du Jura pour l'aménagement des VRD rue du Caton**

Le Maire rappelle aux élus que le Département gère le dispositif de soutien financier aux travaux de sécurisation sur les routes départementales, via les fonds « Amendes de Police ». Il ajoute que le cabinet d'études ABCD, maître d'œuvre pour l'aménagement des VRD du Caton, a dressé le tableau détaillé de financement des travaux de voirie éligibles à ces subventions.

Le Conseil approuve cette opération et son plan de financement comme suit :

Montant total des travaux de voirie = 127 662,50 € H.T.

Montant de travaux éligibles = 56 740,00 € H.T.

Amendes de Police au taux théorique de 25 % = 14 185,00 €,

Amendes de Police au taux de 25 %, avec travaux éligibles plafonnés à 30 000,00 € H.T. = 7 500,00 €, somme sollicitée du Département du Jura.

Il valide le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux qui prévoit un démarrage début juillet 2018 et un achèvement début septembre 2018,

### **Conventions de refacturation des frais de transport avec l'Amicale Maternelle de Lavans-lès-Saint-Claude et Les Fariboles Familles Rurales**

Le Maire indique aux conseillers que le transfert de la compétence « transport scolaire » du Département du Jura à la Région Bourgogne Franche-Comté, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, a engendré la création de la S.P.L. Mobilités Bourgogne Franche-Comté. Cette société est chargée d'assurer des prestations de transport des enfants, notamment au bénéfice des collectivités locales. Il rappelle que la Commune a décidé, en août 2017, d'acquérir une action d'une valeur de 10 € au capital de la S.P.L.

Il est par conséquent possible pour la Commune de prendre en charge et de refacturer les frais de transport pour les sorties scolaires, péri et extra-scolaires, organisées par Les Fariboles et l'Amicale Maternelle, moyennant des tarifs préférentiels.

Le Conseil Municipal décide, qu'à compter de l'année scolaire 2017 / 2018, la Commune prendra en charge les frais de transport de ces deux associations liés aux sorties scolaires, péri et extra-scolaires. En contrepartie, la Commune refacturera aux associations l'intégralité des dépenses engagées durant l'année scolaire. Il autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec les présidentes des associations.

### **Modification du tarif horaire de la vacation du médecin de la crèche multi-accueil**

Le Maire rappelle aux élus qu'un emploi de médecin vacataire attaché à la crèche multi-accueil a été créé en septembre 2005, avec un tarif de rémunération fixé à 40 € par heure. Considérant que ce tarif n'a pas l'objet d'une revalorisation depuis cette date, il soumet à validation le nouveau tarif proposé par le docteur Bruno LECOQ.

Le Conseil décide de fixer le tarif horaire de la vacation du médecin de crèche à 60 €.

## **URBANISME ET TRAVAUX**

### **Dénomination des rues et numérotation des habitations des quartiers : Fontanette / Curtils, Bellevue / Melay / Trè la Croix, Grande Rue / Caton, et du Nan**

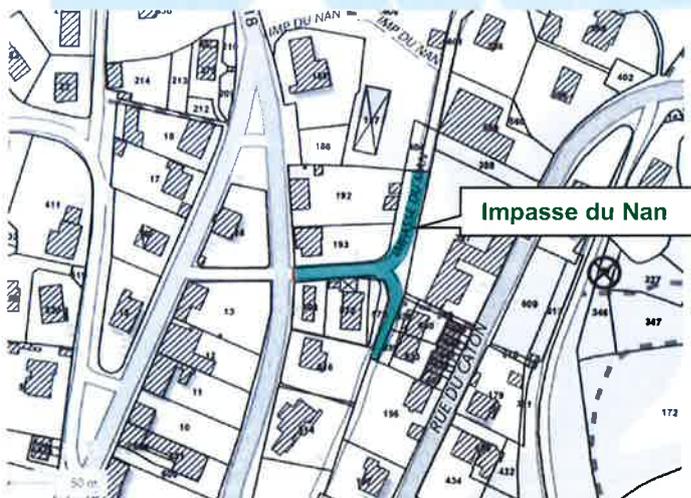
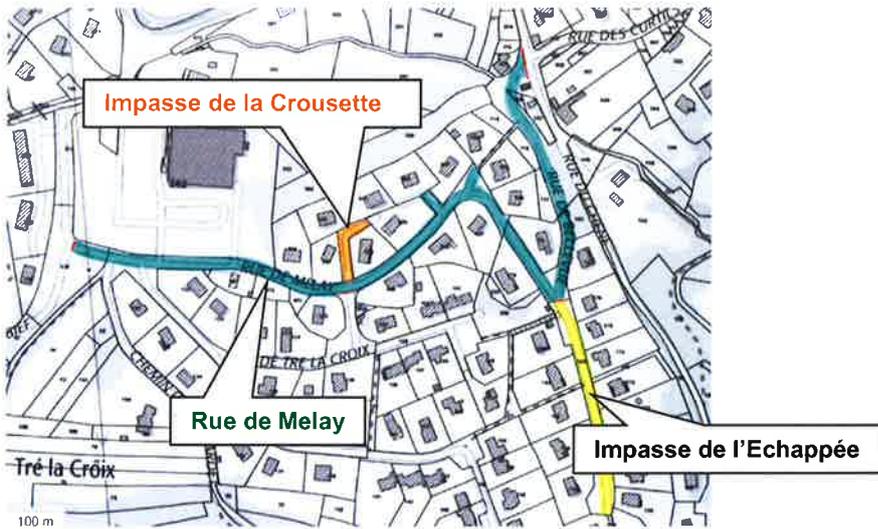
Le Maire rappelle aux conseillers que la nouvelle dénomination des rues et l'instauration de la numérotation métrique des habitations visent à faciliter le repérage et l'intervention des services de secours et de livraison. Le système métrique permet aussi de supprimer les ajouts de « bis, ter, quater, ... », en cas de nouvelles constructions « intercalées » entre des constructions existantes. Il se dit conscient des désagréments causés aux habitants, et rappelle que la mairie prend en charge un certain nombre de formalités.

Isabelle DUNOD présente le compte-rendu de la commission urbanisme et les propositions de dénominations exprimées lors de cette réunion. Elle rappelle les règles préconisées en la matière pour les substantif de rue / route / impasse / ruelle... qui répondent à des critères particuliers.

Le Conseil Municipal approuve la dénomination des voiries « Route du Haut-Jura » (R.D. n°470 en agglomération) par 10 voix pour, « Route du Grandvaux » (R.D. n°118 en agglomération), « Rue de Melay », « Impasse de l'Echappée » par 6 voix pour, « Impasse de la Croussette », « Ruelle de la Colombière », « Ruelle du Tilleul », « Impasse du Villageois » par 11 voix pour, « Rue de la Fontanette » et « Impasse du Nan », conformément aux plans ci-après :



*Handwritten signature*



Il décide de mettre en place une numérotation des habitations de type linéaire, établit selon le système métrique.

**Convention de servitude de passage avec le Département du Jura pour le réseau fibre optique très haut débit**

Le Maire explique qu'il avait accordé en 2008 une permission de voirie pour autoriser l'occupation du Domaine Public routier communal par le réseau de télécommunications de



Connectic 39. Le Département du Jura ayant repris ce réseau de fibre optique en 2013, il est proposé à la Commune de signer une convention spécifique de servitude de passage.

Le Conseil approuve les termes de cette convention de servitude de passage qui concerne les voiries et chemins suivants :

Gestionnaire	Dénomination de la voie	Distance en mètres	Gestionnaire	Dénomination de la voie	Distance en mètres
Commune	Chemin de Desserte – ZI Planchamp	385 ml	Commune	Ancien chemin de St Lupicin à Buclans Chemin de la ferme de Buclans Rte de St Claude à Clairvaux Chemin du Château de Buclans	906 ml
Commune	Chemin de l'Aérodrome	41 ml	Commune	Ancien chemin de St Claude	467 ml
Commune	Desserte de châteay Verrub à Champandre	556 ml			
Commune	Desserte d St Lupicin à Château Verrin	462 ml			
Commune	Chemin d'accès transversal et parking du Collège du Plateau	360 ml			

Il autorise le Maire à la signer avec le Président du Conseil Départemental.

### **Etat d'avancement du projet de centre technique municipal**

Isabelle DUNOD indique aux élus que deux visites de centres techniques municipaux ont été organisées à Dortan et Orgelet. La commission urbanisme a travaillé sur les avantages et contraintes des différents sites d'implantation envisagés :

Sites	Avantages	Contraintes
Bâtiment Smoby	Surface importante, aménagement progressif	Coût d'acquisition, coût de raccordement au réseau électrique, sortie des véhicules par une zone d'habitat
Site du Chenavier	Position centrale	Démolition du bâtiment existant, présence d'un ruisseau, terrain en pente, acquisition de parcelles privées, accès difficile, déplacement des agents pendant le chantier
Terrains face au collège	Construction neuve, accès aisé, maîtrise foncière	Coordination avec la future caserne de pompiers
Terrains de la ZA Planchamp	Terrain plat, construction neuve	Acquisition de terrain, accès difficile
Site de la gare à Lizon	Terrain plat, maîtrise foncière	Eloignement, autre vocation ?

Le Maire précise qu'il a adressé un courrier au Président du SDIS mi-mars, pour l'informer de l'intention de la Commune d'implanter le futur centre technique sur le secteur « Vers Fond », face au collège, de l'autre côté de la route départementale. Il lui a également demandé si les études de faisabilité pour la relocalisation de la caserne ont été réalisées et dans l'affirmative de les lui communiquer.

### **Acquisition par la Commune des parcelles AO 59, AT 46, D 195 et D 225**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils avaient délibéré en novembre 2017 pour valider l'acquisition d'un ensemble de terrains issus de la succession de Monsieur Maxime COTTET, dont la parcelle AO n°59 / lot 00A00054. Cette parcelle, qui semblait initialement

concerner l'indivision des consorts COTTET, appartient à des particuliers qui n'ont aucun lien de parenté. Il convient par conséquent de reprendre une délibération modificative.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir les parcelles cadastrées :

Références cadastres	Contenances m <sup>2</sup>
Section AO n°59 BND - lot 00A0005 « Les Biennans »	1 325
Section AT n°46 « Les Cards »	1 540
Section D n°195 « Le Pré Perron »	1 884
Section D n°225 « Vers les Pommiers »	1 885

Propriété des Consorts COTTET, au prix de 740 €, les frais d'acte étant à la charge de la Commune. Il autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

### Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI expose au Conseil l'état d'avancement des opérations suivantes :

- Rénovation du petit patrimoine rural (restauration par l'entreprise BODET de l'oratoire du Bourg-Dessus et du puits de Ponthoux) ;
- Reprise des réseaux secs rue de la Cueilie (dépose des anciens poteaux par le SIDEC) ;
- Enfouissement du réseau électrique par Enedis (la ligne 20 000 V sera enterrée du Pont de Lizon jusqu'au centre-bourg en 2019) ;
- Aménagement des VRD rue du Caton (la 1<sup>ère</sup> réunion de préparation du chantier a eu lieu ce jour avec les entreprises SJE et SNTP).

## QUESTIONS DIVERSES

### Bilan financier de l'opération d'aménagement de l'Agence Postale Communale

Suite à la demande de Jean-Pierre MANZONI, relative à la réalisation des bilans financiers des opérations d'investissement, le Maire présente les tableaux des coûts pour l'aménagement de l'Agence Postale Communale et du logement situé à l'étage :

Coût d'investissement de l'Agence Postale Communale:	
	HT
Architecte	1 632.00
Aménagement de l'agence avec les entreprises	15 338.00
Travaux en régie	4 379.89
Installation informatique	547.00
Portable	830.50
Mobilier	357.80
Accessoires (Panneaux, enseigne)	1 144.63
Parking	3 650.00
3 jardinières	1 256.95
<b>TOTAL</b>	<b>29 136.77</b>
Coût d'investissement de l'appartement au dessus de la poste:	
	TTC
Rénovation	7 471.24
Chauffe eau	276.94
<b>TOTAL</b>	<b>7 748.18</b>

### Visite en forêt communale

La date de visite des élus en forêt communale est programmée le samedi 16 juin à partir de 9h00 en compagnie de M. Christophe ORFANOS, agent O.N.F.

\*\*\*



**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 7 juin 2018 à 19h00 en mairie**

**Réunion commune nouvelle sur le patrimoine : mardi 22 mai 2018 à 19h00 en mairie**

*La séance est levée à 21H30.*

Philippe PASSOT, maire



Rachel DA SILVA TEIXEIRA, secrétaire de séance

